

APF : la démocratie associative et le militantisme remis en question

L'APF, Association des Paralysés de France, association représentant les personnes en situation de handicap moteur, avec ou sans troubles associés, et leurs familles, est traversée par un **conflit interne qui a débouché sur l'exclusion d'Odile MAURIN. Exclusion votée par le CA de l'APF le 12 décembre 2015**, après une suspension de tous ses mandats votée fin octobre.

En parallèle, alors qu'elle aurait dû marquer une date historique pour l'Accessibilité de toutes les Personnes à Mobilité Réduite avec l'échéance de la loi de 2005, **l'année 2015 sera finalement celle d'un nouveau recul historique**. Les Agendas d'Accessibilité Programmée venant au final traduire ce nouveau renoncement. Et dire que l'affaire traîne depuis 1975 ...

Et du côté des associations représentant les personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite, des voix s'élèvent. Pour s'interroger sur les stratégies, ou plutôt l'absence de celles-ci, pour obtenir la mise en œuvre de la loi de 2005.

L'APF, avec sa notoriété, son imposant réseau, ses nombreux adhérents et le nombre d'établissements qu'elle gère, est un partenaire de poids des pouvoirs publics. **Son volontarisme militant est aujourd'hui interrogé par ses propres adhérents. Comment expliquer les faibles mobilisations mises sur pied ces dernières années ? Comment passer sous silence l'absence de recours et autres contentieux devant la justice de ce pays alors que la loi de 2005 le permettait ? Comment expliquer la faiblesse des moyens consacrés par l'APF à cette question ?**

Association centralisée, c'est donc la stratégie du CA et de la direction de l'APF de conciliation avec les pouvoirs publics, au dépend des mobilisations militantes, qui est remise en cause.

Or si la **démocratie est inscrite à tous les chapitres ou presque de son projet associatif, il semble qu'une démocratie silencieuse soit préférable dans les faits**. Quand 19 élus départementaux lancent sous l'impulsion d'Odile MAURIN, figure de l'APF en Haute-Garonne et Midi-Pyrénées, **un manifeste pour ouvrir le débat et exiger des réformes démocratiques internes, le rouleau compresseur se met en marche**. Intimidations de potentiels signataires y compris par l'intervention de salariés, ... jusqu'à l'exclusion de l'initiatrice du manifeste le 12 décembre dernier, et d'elle seule.

Pour une APF militante et véritablement défenseur des droits des Personnes en Situation de Handicap, ces militants insatisfaits des orientations de leur organisation et qui refusent de la quitter, lancent une pétition pour la réintégration d'Odile MAURIN et exigent que la démocratie interne soit enfin repensée.

Pétition : « **Pour la défense des droits des personnes handicapées, pour une APF démocratique, militante et revendicative !** »

<https://www.change.org/p/pr%C3%A9sident-de-l-association-des-paralys%C3%A9s-de-france-et-administrateurs-trices-de-l-apf-d%C3%A9fense-des-droits-des-personnes-handicap%C3%A9es-apf-d%C3%A9mocratie-militante-revendicative>

Contact presse :

Michel SUBRA, Représentant Régional APF Midi-Pyrénées (à titre d'adhérent) 07 82 01 63 12

Annick AROSTEGUY, Représentante Départementale Pays Basque (à titre d'adhérente) 06 16 56 06 06

Martine COLMANT ex élue APF Essonne 06 13 21 60 27

Odile MAURIN ex Représentante Départementale APF Haute Garonne 06 68 96 93 56

Bruno DUMANCHE Adhérent APF Haute Garonne 06 22 74 16 16

Laurent GASTON Adhérent APF Aveyron 06 85 94 07 26